



**COMITE FFC OCCITANIE -
Coupe et Championnat Régional XCO
REGLEMENT 2024**

1 - DEFINITION

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition La coupe et le championnat régional Occitanie de Vélo Tout Terrain XCO. Cette Coupe Régionale permet de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison VTT XCO. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel les titres de « Champion Régional Occitanie » seront attribués.

Tout Compétiteur, Dirigeant de club ou Organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserve.

Ils s'engagent à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collègue des arbitres pour l'application du présent règlement.

Le coureur est seul responsable de son parcours en particulier il doit se préoccuper du nombre de tours restant à effectuer.

Les membres de la commission régionale de VTT rappellent aux coureurs licenciés que dans le règlement fédéral le port d'un maillot autre que celui du Club, en course ou sur le podium, est pénalisable.

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

Les commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour toutes les organisations sauf les championnats régionaux qui eux sont désignés par le comité régional

COUPE REGIONALE

DATE	DEPARTEMENT	CLUB	NOM DE L'ORGANISATION
28/01/2024	66	vtt club de thuir	XCO Thuir
03/03/2024	12	Vélo 2000 Onet	La Castonétoise
10/03/2024	81	VTT club Mazamet Montagne Noire	XCO PAYRIN
07/04/2024	9	Couserans cycliste Pyrénées	XCO ST LIZIER
14/04/2024	34	Ruf'n Bike	XCO des RUFFES
26/05/2023	31	US FRONTON CYCLISME	XCO BELLEVUE LA FORET
23/06/2024	48	Union Cycliste st Chely	La Ganigale VTT
30/06/2024	30	Vélo club Mont Aigoual Pays Viganais	36EME CYCL"AIGOUAL REGION OCCITANIE

CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le **Championnat Régional** de Vélo Tout Terrain VTT XCO, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués.

Concernant le Championnat Régional, seuls les licenciés FFC d'Occitanie peuvent être récompensés.

DATE	DEPARTEMENT	CLUB	NOM DE L'ORGANISATION
28/04/2023	11	ATAC VTT	XCO ARAGON

2 - PARTICIPATION

Les courses régionales d'Occitanie de XCO sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. (ou par une fédération affiliée à l'UCI).

3 - CATEGORIES D'AGE

Catégories	Age
U9 F et H	7 – 8 ans
U11 F et H	9– 10 ans
U13 F et H	11 – 12 ans
U15 F et H	13 – 14 ans
U17 F et H	15 – 16 ans
U19 F et H	17 – 18 ans
U23 F et H	19 – 22 ans
Elite F et H	23 – 34 ans
Masters 35 F	35 à 49 ans
Masters 35 H	35 à 39 ans
Masters H 40	40 à 49 ans
Masters F 50	50 ans et plus
Masters H 50	50 à 59 ans
Masters H 60	60 ans et plus

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.

4 - ENGAGEMENTS

Le comité encourage les organisateurs à utiliser les inscriptions en ligne. Si des bulletins d'engagement papiers sont disponibles, ils devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement. Tout engagement hors délais pourra être majoré par l'organisateur.

Les éventuelles inscriptions sur place (si l'organisateur le souhaite) s'arrêteront 1h avant la première compétition de la journée. Ceci étant valable pour toutes les compétitions de la journée.

Il est obligatoire de se référer à la tarification des épreuves régionales Occitanie 2024 et la respecter.

5 - MATERIEL

Les vélos admis dans l'épreuve de XCO devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur pour le cross-country.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

6 - EQUIPEMENTS :

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et lors des reconnaissances.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

7 - CIRCUIT ET DEROULEMENT

Choix du circuit

- Le circuit d'un cross-country au format olympique doit être long de 4km au minimum et 6 km au maximum.
- Le parcours devra présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- La notion de trèfle ou de huit sera privilégiée.

Le balisage

- Le balisage doit être suffisant afin qu'un compétiteur ne connaissant pas le terrain n'ait aucun doute quant à sa progression.
- Il est rappelé que le balisage à la bombe de peinture est interdit sur tous supports par les Préfectures. Seules les flèches plastiques, le plâtre et rubalise devront être utilisés.

Temps de Parcours

Les Coupes Régionale d'Occitanie sont des épreuves de type XCO, les temps des courses et les distances à respecter par catégorie en tenant compte aussi des difficultés du parcours, sont :

Categories	Temps Min.	Temps Max.
U9	10'	15'
U11	15'	20'
U13	20'	30'
U15	35'	45'
U17 H-F / U19 F	45'	1h00'
U19 H/masters H 50 et 60 / Dames	1h00'	1h15'
U23 H/ Elite H/ Masters H 35 et 40	1h15'	1h40'

Ces temps sont ceux réalisés par le 1er de chaque catégorie.

Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du podium de leur catégorie et seront classés en fonction du nombre de tours effectués.

En rapport de la difficulté du parcours l'organisateur peut adapter (réduire) le temps de course.

Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours par l'organisation, notamment à ses extrémités. Le collègue des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.

8 - ZONE DE DEPART

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles.

L'organisateur et par extension les commissaires/arbitres devront prendre en compte le niveau des participants (en particulier via le classement) pour constituer la grille de départ.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur le premier kilomètre et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.

Le départ se fait un pied au sol.

Lors de la première manche du trophée régionale, il sera fait référence au classement 2023 Du trophée régionale d'Occitanie XCO, puis lors des manches suivantes et du championnat, au classement provisoire 2024. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais.

Les coureurs ayant des points UCI seront placés en premier quelle que soit leur région d'origine et dans l'ordre de leurs points.

Si l'épreuve du trophée XCO est couplée avec un autre challenge la mise en grille se fera à 50/50 par lignes sauf pour le Championnat Régional où on prendra en compte uniquement le classement provisoire de la coupe Régionale.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

La plaque de cadre est obligatoire, l'organisateur fournira les plaques de cadre.

Le départ se fera en ligne et dans un parc fermé, il sera procédé à l'appel des coureurs et des catégories sous le contrôle du commissaire de course.

Les organisateurs donneront au moins trois départs. Par exemple :

- Départ 8h45 U17 H-F / U19 F
- Départ 9h45 U19 H/masters H 50 et 60 / Dames
- Départ 11h15 U23 H/ Elite H/ Masters H 35 et 40

Il est conseillé de faire partir les plus jeunes (Poussins, Pupilles et Benjamins) à partir de 14h.

9 - ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Le commissaire est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Une attention particulière devra être portée sur la gestion des tours de courses.

Les coureurs seront arrêtés dès que le 1^{er} coureur a fini sa course, les coureurs doublés seront classés en fonction du nombre de tours qu'ils auront effectués, puis dans l'ordre de leur arrivée.

10 - REPARATION ET AIDE EXTERIEURE

Une zone d'assistance technique délimitée sera installée à côté de l'aire de départ-arrivée, si le parcours comporte plusieurs tours. Si le parcours se déroule sur une seule boucle, la zone d'assistance technique sera déterminée par le président du Jury. Les coureurs pourront y effectuer des réparations avec ou sans aide extérieure, sans entraver le bon déroulement de la course.

Les zones d'assistance technique doivent être clairement délimitées, si possible par des panneaux « début de zone » et « fin de zone »

Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors de cette zone d'assistance sera disqualifié.

Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs, dûment constatée, entraînera la mise hors course.

Sur le circuit, seules les motos officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Limitées au nombre de 3 par course et identifiables : une moto ouvreuse, une moto médecin, une moto balai.

Ces « motos » peuvent être remplacées par tout engin jugé adapté et ne mettant pas en cause la sécurité des concurrents.

Il est interdit de revenir en contre sens de la direction de la course pour accéder à la zone ravitaillement/assistance technique, sous peine de disqualification.

11 - RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements complets et suffisants sont à prévoir.

Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collèges des arbitres.

Tout concurrent laissant les déchets sur le circuit sera sanctionnés en respect au règlement fédéral national concernant la gestion des déchets.

Les bidons d'eau et la nourriture doivent être donnés à la main au coureur, la personne qui ravitaille n'est pas autorisée à courir à côté de son coureur.

L'aspersion d'eau sur les coureurs ou les vélos n'est autorisée que sur décision du président du collège des arbitres avant le début de l'épreuve.

12 - OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATION

Il est obligatoire de faire qu'une course par catégories en U9 /U11/ U13/ U15

Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches de la Coupe Régionale d'Occitanie, par le comité régional pour le championnat.

Il est obligatoire de se référer à la tarification des épreuves régionales Occitanie 2024 et la respecter.

Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

- Notifier dès que possible aux commissaires tout incidents ou infraction
- Surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
- Signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide

Il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec PC course.

Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme FFC)

Un système de chronométrage précis devra être mis en place.

Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve (speaker officiel pour le Championnat).

L'organisateur doit mettre à la disposition des coureurs une plaquette d'inscription suffisamment détaillée, mentionnant les tarifs, les horaires de départ, les distances, les moyens d'accès, les coordonnées des organisateurs, les extraits du règlement de l'épreuve. Ne pas omettre le logo de la FFC.

Prévoir un fléchage suffisant du lieu de compétition pour faciliter l'accès des coureurs qui viennent de régions et départements différents.

13 - CLASSEMENTS

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

Les classements de la Coupe Régionale VTT XCO seront établis par l'addition des points acquis par les coureurs licenciés en Occitanie.

A l'issue de chaque manche de la Coupe Régionale l'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements (au format Excel ou équivalent) au comité régional.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.**

Seuls les coureurs licenciés FFC peuvent prétendre intégrer le classement général de cette Coupe Régionale Occitanie .

CLASSEMENT COUPE REGIONALE

Le barème :

Place	NB de Points
1er	300
2eme	250
3eme	220
4eme	200
5eme	190
6eme	180
7eme	170
8eme	160
9eme	150
10eme	140
11eme	130
12eme	120
13eme	110
14eme	100
15eme	90
16eme	80
17eme	70
18eme	60
19eme	55
20eme	50
Du 21eme au 50eme	30
51eme au dernier	10

Le classement général se fera par l'addition des résultats obtenus sur chacune des manches de la coupe Régionale.

Les **six meilleurs résultats** seront pris en compte, de plus, la participation au championnat régional attribuera un bonus de **50 points** pour le classement général final de la coupe régionale.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, de places de second, etc... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur pour toutes les catégories

CLASSEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL OCCITANIE

Titres individuels de Champion Régional XCO seront décernés à l'issue du Championnats régional Occitanie pour les catégories suivantes

- Champion Régional Occitanie U9 Hommes
- Championne Régional Occitanie U9 Femmes
- Champion Régional Occitanie U11 Hommes
- Championne Régional Occitanie U11 Femmes
- Champion Régional Occitanie U13 Hommes
- Championne Régional Occitanie U13 Femmes
- Champion Régional Occitanie U15 Hommes
- Championne Régional Occitanie U15 Femmes
- Champion Régional Occitanie U17 Hommes
- Championne Régional Occitanie U17 Femmes
- Champion Régional Occitanie U19 Hommes
- Championne Régional Occitanie U19 Femmes
- Champion Régional Occitanie U23 Hommes
- Championne Régional Occitanie U23 Femmes
- Champion Régional Occitanie Elite Hommes
- Championne Régional Occitanie Elite Femmes
- Champion Régional Occitanie Master 35 Hommes
- Championne Régional Occitanie Master 35 Femmes
- Champion Régional Occitanie Master 40 Hommes
- Champion Régional Occitanie Master 50 Hommes
- Championne Régional Occitanie Master 50 Femmes et plus
- Championne Régional Occitanie Master 60 Homme et plus

14 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Les membres de la commission régionale de VTT rappelle aux coureurs licenciés que dans le règlement fédéral le port d'un maillot autre que celui du Club, en course ou sur le podium, est pénalisable.

15 - PENALITES

Mise Hors Course :

- Assistance matérielle extérieure à la zone
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Aide ou assistance délibérée entre concurrents
- Non-respect du parcours
- Absence de casque durant l'épreuve

Pénalité en temps (et/ou en points):

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

La Commission VTT et/ou la Commission Arbitrale statueront pour tout autre litige.

16 - AMENAGEMENT DU REGLEMENT

La commission régionale VTT se réserve le droit d'apporter tout avenant qu'elle jugera nécessaire au règlement.

17 - RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

La commission VTT

